

PRÉFECTURE

DE LA

MOSELLE

RH/YR

METZ, le

Référence à rappeler

ARRÊTÉ

50^e N° Division
2^e Bureau

350

Le PREFET de la MOSELLE,
Commandeur de la Légion d'Honneur,

VU l'arrêté préfectoral n° 58 du 28.1.1961 portant sursis à statue sur la demande d'exploitation d'une sablière projetée par M. Armand WALTER, domicilié 22, rue Vauban, à THIONVILLE, sur les parcelles de terrain situées à WOIPPY, cadastrées : n° 116 p - 117 140 - 141 - 142 - 143 et 144 p, lieudit "Les petites tappes" ;

VU le recours présenté le 31 Janvier 1961 par M. WALTER contre la décision préfectorale du 28.1.1961 susvisée ;

VU les engagements pris par devant Me. BIDON, notaire à ARS-sur-MOSELLE, le 12 avril 1961 conjointement par :

- M. JAGER, propriétaire de la ferme des Petites Tappes ;
- M. SIMONET, président-directeur général de la Société SABLOR, à ALGRANGE ;
- M. WALTER, industriel à THIONVILLE,

quant aux conditions d'exploitation de la sablière, ~~prévoyant~~ notamment en ce qui concerne les mesures destinées à assurer la protection des puits de captage ;

VU l'avis de M. le Directeur Départemental du Ministère de la Construction en date du 12 avril 1961 ;

ARRÊTÉ :

Article 1er. - Les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 58 du 28.1.1961 susvisé, sont rapportées.

Article 2. - M. Armand WALTER, industriel à THIONVILLE, est autorisé à exploiter une sablière sur les parcelles de terrain désignées ci-dessus situées à WOIPPY dans les limites prévues au plan annexé au présent arrêté et sur la base des engagements pris le 12 avril 1961 par devant Me. BIDON.

Article 3. - Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. Armand WALTER, à THIONVILLE ;
- M. le Maire de WOIPPY ;
- M. l'Ingénieur en Chef du Génie Rural, à METZ ;
- M. l'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées, à METZ ;
- M. l'Ingénieur en Chef des Mines, à METZ ;
- M. le Directeur Départemental du Ministère de la Construction, à METZ.



POUR AMPLIATION

Pour le Préfet
Le Chef de Bureau délégué,

[Signature]

METZ, le 10 JUIN 1961

Le Préfet :

[Signature]

Le Préfet délégué

Signé: R. HAYEM